

# Les Infos de Base

mercredi 10 janvier 2007  
volume 10, numéro 2  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Remplacement du support cédérom par le DVD

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

### 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 2 du 10 janvier 2007. Les modifications apportées par L.Q. 2006, c. 37, 38, 40, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 50, 52, 53, 54, 56, 58 et entrées en vigueur au 10 janvier 2006 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 31 décembre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 2 du 10 janvier 2007, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 1 du 6 janvier 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 25 janvier 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 51 du 20 décembre 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 51 du 23 décembre 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec*

*Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 26 du 27 décembre 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 27 décembre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.C.* ou dans une *G.C.* antérieure.

## Remplacement du support cédérom par le DVD

Comme vous le savez, la collection *Accès Légal* est actuellement regroupée sur 3 cédéroms. Nous prévoyons excéder l'espace disponible sur nos cédéroms d'ici l'automne. Nous avons donc décidé de régler une fois pour toute les problèmes d'espace en transférant toutes les infobases de nos 3 cédéroms sur un seul DVD.

Dans l'éventualité où il ne vous serait pas possible d'utiliser le format DVD pour consulter *Accès Légal*, nous vous prions de nous en aviser. Selon la demande, nous pourrions conserver un format cédérom pour une certaine période de transition.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi sur l'assurance maladie*, L.R.Q., c. **A-29**, a. 22.0.0.1.

*Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 43, a. 44 (partie).

*Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. **A-33.2**, aa. 32, 61, 63, 73, 93, 104.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, aa. 113-118.

*Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins*, L.R.Q., c. **C-6.1**, aa. 24, 25.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, aa. 119, 120.

*Loi sur les centres financiers internationaux*, L.R.Q., c. **C-8.3**, a. 4.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, a. 121.

*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. **C-19**, a. 99.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, a. 122.

*Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. **C-27.1**, a. 203.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, a. 123.

*Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, L.R.Q., c. **C-37.01**, a. 205.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, a. 124.

*Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, L.R.Q., c. **C-37.02**, a. 192.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, a. 125.

*Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. **D-9.2**, aa. 79, 126, 219, 223.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, aa. 126-129.

*Loi sur les élections scolaires*, L.R.Q., c. **E-2.3**, aa. 7.1, 7.5, 7.6, 7.7, 9.6, 9.14, 10.3, 11.3, 11.4, 11.5, 12, 15, 21.4, 23, 28, 28.1, 28.2, 30.1.1, 31, 34, 35, 38, 39, 41, 43, 44, 51, 52, 54, 55, 58.2, 58.3, 58.5.1, 58.5.2, 58.14, 60, 62, 64, 65, 66, 68, 72, 73.1, 76, 82, 84.1, 86.1, 87, 87.1, 88, 88.1, 89, 90, 97.1, 106, 111, 112.2, 117, 124, 126, 137, 156, 159, 160.1, 161, 169, 171, 172, 191, 193, 194, 200, 206.1, 206.7, 206.9, 206.21, 206.27, 206.40, 209.7, 211, 213, 213.1, 219.20, 221.0.1, 221.1, 221.4, ann. I, II, III.

*Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et la Loi sur l'instruction publique*, L.Q. 2006, c. 51, aa. 4, 7-87.

*Loi sur l'enseignement privé*, L.R.Q., c. **E-9.1**, aa. 27, 28.

*Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et la Loi sur l'instruction publique*, L.Q. 2006, c. 51, aa. 102, 103.

*Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi*, L.R.Q., c. **F-3.1.2**, aa. 26, 27.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, aa. 130, 131.

*Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)*, L.R.Q., c. **F-3.2.1**, aa. 19, 20.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, aa. 132, 133.

*Loi sur l'information concernant la rémunération des dirigeants de certaines personnes morales*, L.R.Q., c. **I-8.01**, a. 1.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, a. 134.

*Loi sur le notariat*, L.R.Q., c. **N-3**, a. 18.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, a. 135.

*Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, L.R.Q., c. **R-15.1**, aa. 141, 142, 151.1, 151.3, 153, 154, 154.1, 154.2, 154.3, 154.4, 161, 161.1, 162, 180, 217, 218, 230.7, 237, intitulé du chapitre XIV, 241, 242, 243, 244, 250, 253.

*Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration*, L.Q. 2006, c. 42, aa. 20 (partie), 21-26, 30, 33-39, 40 (partie), 50.

*Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., c. **S-4.2**, a. 108.

*Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 43, a. 5 (partie).

*Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, L.R.Q., c. **S-29.01**, aa. 187, 188, 351.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, aa. 136-138.

*Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. **V-1.1**, aa. 3, 5, 5.1-5.5, 6, 7, 7.1, 10.6, 10.7, 11, 13, 14, 15, 18.1, 40.1, 43, 68, 69, 69.1, 71, 72, 87, 109.1-109.6, 151, 151.1.1, 153, 154, 155, 160.2, 160.3, 163.1, 166, intitulé du titre VI, 169, 170, 171, 171.1, 171.1.1, 172, 189, 190, 191, 196, 197, 201, 205, 214, 215, 218, 221, 223, 228, 229, 231, 233.1, 233.2, 237, 238, 257, 265, 272.1, 272.2, 273.1, 273.3, 283.1, 294.1, 295.1, 297.1, 297.3, intitulé du chapitre II du titre X, 305.1, 306, 307-308.0.3, 308.1, 308.1.1, 308.2, 308.2.1, 308.2.2, 308.3, 310, 322, 331, 331.1, 331.2, 335.1-335.3.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, aa. 1, 3-10, 12-15, 25, 27, 28 (partie), 29, 30 (partie), 31, 32, 35 (partie), 40, 42-55, 57, 59, 60, 61 (partie), 62 (partie), 63, 64, 66 (partie), 67 (partie), 69, 70 (partie), 72 (partie), 75-77, 78 (partie), 79, 81-87, 90-107, 108 (partie), 109-111.

*Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik*, L.R.Q., c. **V-6.1**, a. 395.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, a. 139.

*Code civil du Québec*, L.Q. **1991**, c. **64**, a. 1339.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, a. 112.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Décret concernant le montant de la contribution de chaque membre d'un ordre professionnel pour l'année financière 2007-2008 de l'Office des professions du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 2.1], nouveau.

*Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 54.2], aa. 2, 3, 5, 6, 12, 16,

21, 22, 23, 25, 27, 31, 33, 45, 46, ann.  
IV.

*Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec,* Décision du 14-12-06, (2007) 139 G.O. 2, 93, aa. 1-16.

*Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec,* [R.R.Q., c. C-26, r. 170.1], aa. 9, 10, 10.1, intitulé de la section VIII.1, 31.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec,* Décision du 14-12-06, (2007) 139 G.O. 2, 96, aa. 1-4.

*Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec,* R.R.Q., 1981, c. **I-10**, r. 14, aa. 1, 2, 3, 5, 6.

*Règlement modifiant le Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec,* Décision du 14-12-06, (2007) 139 G.O. 2, 95, aa. 1-5.

*Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif,* [R.R.Q., c. **M-30**, D. 1150-2006 du 18-12-06, (2007) 139 G.O. 2, 87], nouveau.

*Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif,* [R.R.Q., c. M-30, r. 3.6], remplacé.

*Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif,* D. 1150-2006 du 18-12-06, (2007) 139 G.O. 2, 87, a. 16.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.